

Haghbat/Sanahin (Arménie)

No 777bis

Identification

<i>Bien proposé</i>	Les monastères de Haghbat et de Sanahin (extension)
<i>Lieu</i>	Région de Tumanian, villages de Haghbat et de Sanahin
<i>État partie</i>	République d'Arménie
<i>Date</i>	25 juin 1999

Justification émanant de l'État partie

[Aucune justification n'a été présentée par l'État partie. Cependant, le monastère de Haghbat a été inscrit en 1996 sur la base des **critères ii et iv**].

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le monastère de Sanahin constitue un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

La chrétienté a exercé une influence fondamentale dans l'évolution de l'architecture et de l'art arméniens. Le style « classique » s'est développé du Ve siècle au VIIe siècle, mais son évolution s'est trouvée brutalement interrompue par l'occupation arabe de la fin du VIIe siècle. L'Arménie retrouve son indépendance à la fin du IXe siècle et, avec la consolidation du royaume et le rétablissement de l'identité nationale, l'art arménien renaît. Les deux monastères de Haghbat et de Sanahin datent de cette époque, celle de la prospérité de la dynastie Kiurikian et des princes Zakarian. Ces monastères, qui ont hébergé jusqu'à cinq cents moines, ont été d'importants centres de culture et restent aujourd'hui de très riches témoignages de l'architecture arménienne. Sanahin était renommé pour son école d'enluminure et de calligraphie.

L'importance spirituelle de Sanahin et de Haghbat était telle qu'il fut décidé de construire la forteresse de Kian pour les protéger des envahisseurs du Nord. Cette forteresse fut cependant incapable d'empêcher la mise à sac des deux monastères par les envahisseurs Seldjoukides au début du XIIe siècle. Lorsque la « Horde d'or » mongole balaya l'Arménie à la fin du XIIIe siècle, Sanahin fut de nouveau

dévasté. Malgré cela, la vie monastique s'est poursuivie et Sanahin conserva son rôle prépondérant dans la production des codicilles enluminés. Une période de restauration intensive intervint au XVIIe siècle.

Description

Le monastère de Sanahin consiste en un grand groupe de bâtiments érigés sur le plateau qui surplombe les gorges de la Debet. Il s'inscrit naturellement dans l'impressionnant paysage montagneux. Les bâtiments sont disposés selon deux axes rectangulaires, leurs façades orientées à l'ouest.

Le principal édifice religieux, construit au Xe siècle, est celui de la cathédrale du Rédempteur (*Amenaprkitich*). C'est un exemple caractéristique de l'architecture arménienne du Xe siècle « d'église halle surmontée d'une coupole ». L'intérieur en forme de croix met en valeur l'espace central et l'harmonie entre la base carrée et le dôme circulaire qui la surmonte. Le dôme central est dans ce cas entouré de quatre chapelles à deux niveaux. L'intérieur est simple et spacieux et l'extérieur donne un sentiment de solidité massive.

À l'ouest s'ouvre un *gavit* à quatre colonnes (grand narthex utilisé pour les réunions, l'enseignement et les rites funéraires), construit en 1181. Son plan est en croix grecque inscrite. L'espace intérieur est éclairé par une ouverture au centre du dôme. Il s'agit du premier exemple connu de ce type de structure. Il doit son origine aux habitations paysannes arméniennes qui consistent en pièces carrées comportant quatre piliers indépendants qui supportent la toiture, un trou étant pratiqué dans le toit pour permettre l'évacuation de la fumée.

L'église de la Mère de Dieu (*Astvatatzin*) située au nord de la cathédrale est reliée à celle-ci par un passage voûté et ouvert aux deux extrémités. C'est le plus ancien bâtiment du complexe, construit en 934 par des moines fuyant Byzance. Elle appartient elle aussi au style « d'église halle surmontée d'une coupole », mais elle est de dimension beaucoup plus modeste que la cathédrale. Une bonne partie de l'ornementation d'origine nous est parvenue : têtes d'animaux sculptées et fragments de peintures murales. La maquette de l'église qui se trouve sous l'arc conduisant vers le nord est, croit-on, l'exemple le plus ancien de ces modèles, caractéristiques des églises arméniennes, qui nous soit parvenu.

Le *gavit* de cette église, datant de 1211, est un hall massif à trois nefs, la nef centrale étant dans l'axe de l'église. À l'intérieur, la voûte en berceau est soutenue par de lourdes colonnes, l'ensemble ayant la forme d'une basilique, caractéristique inhabituelle dans l'architecture arménienne. La façade occidentale est une loggia à arcades géminées et au fronton triangulaire.

Tous ces édifices sont reliés par un vaste porche et une galerie à arcades à l'ouest, au sol pavé d'anciennes pierres tombales, construits aux alentours de 1280. Un clocher plus ancien culmine à l'extrémité ouest.

Au nord-est est implantée une grande bibliothèque (*scriptorium*), que l'on peut rejoindre par une galerie d'arcades. Construite en 1063, elle est voûtée et de plan carré. Ses murs comportent dix niches de dimensions variables dans lesquelles étaient rangés les codicilles et les

livres. À l'angle sud-est de la bibliothèque se trouve la petite église dédiée à saint Grégoire l'Illuminateur. Elevée en 1061, cette église est de plan quadrilobé inscrit dans un cercle. L'espace intérieur restreint est agrandi par de petits portiques et surmonté d'un tambour cylindrique et d'un pinacle constitué d'arcs de dimensions croissantes. La porte d'entrée est chargée d'ornementations, les motifs de la croix inscrite dans un carré et de feuillages stylisés sont répétés dans l'embrasure des fenêtres.

L'Académie de Grégoire Magistros, datant du XI^e siècle, est située entre les deux principales églises. Construite sur deux étages, elle comporte une seule salle à voûte en berceau soutenue par des arcs centraux saillants reposant sur des piliers alignés le long des murs, alternant avec des niches à voûte en berceau. Les élèves étaient assis sur les bancs disposés le long des murs pendant que le professeur déambulait parmi eux. Les niches profondes disposées le long des murs et l'abondance de lumière donnent à cet édifice un espace intérieur d'une qualité exceptionnelle.

Le cimetière, situé au sud-est des bâtiments principaux, contient le mausolée des princes Zakarian datant de la fin du XII^e siècle. Il y a d'autres tombeaux et mausolées, dont ceux des princes Kiurikian, à la périphérie du complexe religieux.

En plus des ruines de plusieurs églises et chapelles construites entre le Xe et le XIII^e siècle, il faut mentionner le pont monumental en pierre (*Alaverdi*) qui enjambe d'une seule travée les gorges de la Debet et conserve sa forme d'origine depuis le XIII^e siècle.

Gestion et protection

Statut juridique

Le bien proposé pour inscription bénéficie de la protection de la loi sur les monuments d'Arménie. Toute intervention requiert l'autorisation de la Commission pour la protection des monuments du ministère de la Culture.

Gestion

Le monastère de Sanahin appartient à l'État arménien. Il est placé sous la garde de l'autorité municipale régionale de Tumanian. Celle-ci est responsable de l'entretien, aux termes d'un contrat signé le 11 juin 1992 avec la Commission de la protection des monuments. Les gardiens employés par cette dernière assurent une présence continue sur le site qui est ouvert aux visiteurs.

Le bien proposé pour inscription est constitué du site du monastère de 1,7 ha et du pont sur la Debet. Il est entouré d'une zone tampon appropriée de 16 ha, à l'intérieur de laquelle aucune intervention n'est autorisée. Au-delà, il existe une zone d'aménagement surveillée qui rassemble les deux sites de la proposition d'inscription et dans laquelle s'exerce un contrôle strict sur toute forme de construction.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Depuis sa construction, l'ensemble monastique a connu bon nombre de travaux de restauration et de conservation pour réparer les dégâts causés par les invasions, les séismes et d'autres sources de dégradation. Le comité pour la Préservation des monuments de la République Socialiste Soviétique d'Arménie a initié un programme de conservation et de restauration en 1939-1940. De grands projets ont également été réalisés entre 1960 et 1980. Les bâtiments religieux sont donc actuellement en bon état.

Authenticité

À l'instar de Haghbat, le monastère proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial illustre, tant par sa structure que par son état de conservation, la croissance organique d'un ensemble monastique au cours des siècles. Il laisse apparaître des ajouts et reconstructions successifs imposés par les diverses destructions et détériorations. Son degré d'authenticité doit donc être considéré comme élevé.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

En juin 1996, une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue à Sanahin, ainsi qu'au monastère de Haghbat qui faisait partie de la proposition d'inscription d'origine présentée par l'État Partie. L'ICOMOS a été conseillé sur l'importance culturelle du site par un des grands spécialistes de l'architecture religieuse d'Arménie.

Caractéristiques

Les ensembles monastiques de Sanahin et de Haghbat représentent la plus florissante manifestation architecturale de l'art religieux arménien entre le Xe et le XIII^e siècle. Ce style exceptionnel est né de l'alliance d'éléments de l'architecture religieuse byzantine et de l'architecture vernaculaire traditionnelle de cette région du Caucase.

Analyse comparative

Il existe d'autres ensembles monastiques de ce type en Arménie, en particulier ceux de Goshavank et de Haghartsin. Il est cependant admis que ceux de Haghbat et de Sanahin sont les mieux préservés et les plus importants au niveau culturel. Compte tenu du fait que ces deux monastères sont situés à proximité l'un de l'autre, qu'ils sont nés du même mouvement de régénération nationale et qu'ils possèdent une grande importance culturelle, il est logique de les considérer comme un ensemble unique faisant l'objet d'une seule inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Observations de l'ICOMOS

La première proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, formulée en 1995, comprenait les monastères de Haghbat et de Sanahin. À l'époque, aucune décision ne fut prise concernant la propriété du monastère de Sanahin et il restait à faire d'importants travaux de restauration. Le Comité du Patrimoine mondial, lors de sa 20^e session en décembre 1996, accepta la recommandation de l'ICOMOS selon laquelle seul Haghbat devait être inscrit à ce moment là. Le Comité invita l'État partie, à la demande de l'ICOMOS, « d'envisager une éventuelle proposition d'extension pour inclure le monastère de Sanahin - une fois que les travaux de restauration auront été achevés et qu'une décision aura été prise concernant la propriété du site – ainsi que le pont de Sanahin (*Alaverdi*) et la forteresse de Kayanberd ».

Lorsque la proposition d'extension a été reçue, elle ne comprenait qu'une carte couvrant les zones proposées pour inscription et les zones protégées. Aucune information n'était transmise quant à la nature de propriété. Cependant, ceci a été éclairci depuis.

Recommandation

Que cette extension soit *approuvée*.

ICOMOS, septembre 2000